

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port

à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 1875
N° 73

SIGNALEMENT.

Agé de 20 ans
taille d'un mètre
70 centimètres

cheveux châtain
front haut
sourcils châtain
yeux châtain
nez ordinaire
bouche moyenne
barbe grisonnante
menton long
visage allongé
teint bon

SIGNES PARTICULIERS :

Perte de l'œil
droit.

Signature du Porteur :

Quaragnon



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

(P. É.)

Passé-Port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Nous, Préfet du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement

M. ~~M. ...~~ fils ~~peu ...~~ âgé de 15 ans.
natif de ~~...~~ Cantal (Cantal)

demeurant à ~~St. Martin Cantal (Cantal)~~

allant à ~~Salamanque (Espagne)~~

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-Port est valable pendant ~~un an~~
pour sortir de France.

Fait à ~~...~~, le quinze septembr mil huit cent
soixante-~~...~~



Le Préfet du Cantal
Le Secrétaire Général
Mironneau

Pris du Passé-Port : DOUZE FRANCS, DÉCIMES COMPRIS.

